

Lyon, le 7 octobre 2019

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

PROCES VERBAL

SEANCE DU LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019

- Désignation d'un secrétaire de séance : *M. HEKIMIAN*
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2019 : **approuvé à l'unanimité**

PRESIDENT : Monsieur BLACHE, Maire

SECRETAIRE ELU : M. HEKIMIAN

PRESENTS : M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M.LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LÉVY, Mme ROUX DE BÉZIEUX, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. BILLARD, M. AUGOYARD, Mme SAINT-OLIVE, Mme HAZERAN, Mme LAURENT, M. HEKIMIAN.

EXCUSES : M. DAVID, Mme LAURENT.

DEPOTS DE POUVOIR : Mme CROIZIER : pouvoir de M. DAVID, Mme HAZERAN : pouvoir de Mme LAURENT.

ABSENTES : Mme BALAS, Mme SERVIEN, Mme AZOULAY.

M.BLACHE propose de désigner M.HEKIMIAN pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. HEKIMIAN procède à l'appel nominal.

*_*_*

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2019

Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

*_*_*

Monsieur le Maire indique que le texte des questions écrites au Conseil Municipal du 23 septembre 2019 dont l'ordre de lecture a été légèrement modifié et le planning des séances jusqu'en fin d'année se trouvent dans la pochette sur table.

Rapport 06.19.609 - Approbation de la programmation PEDT 2019/2020: temps scolaire - temps périscolaire et CEL/CLAS/REAAP

M. DUVERNOIS rapporte ce dossier.

Il précise qu'il s'agit, aujourd'hui, de l'approbation de la programmation PEdT 2019/2020 sur le temps scolaire, périscolaire et CEL/CLAS/REAAP.

Il rappelle que le Projet Educatif Territorial de la Ville de Lyon (PEdT) est le cadre de référence couvrant l'ensemble des actions éducatives auprès des enfants et adolescents de 2 à 16 ans. Il s'inscrit dans le prolongement du Projet Educatif Local dont la Ville s'était dotée dès 2001 ainsi que dans le cadre réglementaire prévu par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école n° 2013-595 du 8 juillet 2013.

Le PEdT lyonnais affirme la volonté de la Ville de Lyon d'organiser une prise en compte globale de tous les temps de l'enfant (scolaire, péri et extrascolaire), de mettre en œuvre un partenariat autour d'une responsabilité éducative partagée entre l'Etat, les collectivités, les associations, les familles et les équipes éducatives. Il est prévu pour assurer une répartition équitable et territorialisée des ressources éducatives en direction des enfants.

Il s'arrête sur le terme équitable sur lequel on pourrait argumenter mais il n'entamera pas le débat.

Il indique qu'il ne reprendra pas tous les points abordés par la délibération qui y sont notablement bien développés et il souligne que le vote porte sur les actions se déroulant depuis le début septembre 2019 jusqu'en janvier 2020. Une autre délibération sera prise en novembre ou décembre pour la 2^{ème} partie de l'année scolaire.

Mme NACHURY souhaite faire des observations :

- La première concerne le découpage fait par année budgétaire et scolaire : cela induit qu'il est difficile d'avoir une vision globale et synthétique de ce qui se fait sur telle ou telle école. On voit d'ailleurs la complexité du PEdT en lisant la délibération et toutes les actions mises en œuvre mais c'est ainsi ;
- La seconde est que l'on peut être satisfait que les observations du 6^e aient été prises en compte en ce que certains dispositifs qui devaient être réservés à certaines catégories d'écoles, ne l'ont pas été. Ainsi, les classes Péniche seront ouvertes à toutes les écoles quelle que soit leur catégorie : A, B, C, D...
Elle redit combien elle trouve choquant le classement des écoles par catégorie, même si les situations individuelles ou familiales des personnes peuvent être très différentes. Le classement des écoles en fonction des quotients familiaux choque l'idée qu'elle peut avoir d'une certaine éthique éducative.
- Enfin, elle regrette de même que M. DUVERNOIS qu'une action du 6^e, laquelle avait mobilisé beaucoup de directeurs d'écoles, de personnes du périscolaire, de parents d'élèves, n'ait pas été retenue. On dit à la communauté éducative : « brassez des idées, des projets... ». Les sommes

impliquées n'étaient pas très importantes. Elle aura l'occasion de le rappeler lors du conseil municipal et de s'en faire le porte-parole.
Ce dossier sera approuvé car l'ensemble des actions servent les enfants.

M. DUVERNOIS saisit l'occasion de ce dossier pour faire un point sur la rentrée des classes. Il souhaite donner quelques chiffres sur les écoles publiques, ceux des écoles privées n'étant pas encore remontés.

Pour les écoles élémentaires et maternelles, il y a 3081 élèves scolarisés, aucune fermeture de classe n'a été enregistrée grâce à une bonne gestion des effectifs, notamment au niveau de la mairie d'arrondissement.

Il tient à remercier les services de la mairie, notamment dans la gestion des dérogations car depuis 2014, celles-ci sont suivies selon les critères retenus et des raisons valables et argumentées. Cela permet ainsi d'équilibrer au mieux l'effectif des écoles et de ne pas le baisser dans certaines écoles de l'arrondissement.

Il déplore une seule chose, cependant la Ville n'est pas en cause mais bien la politique gouvernementale : c'est le nombre d'enfants, surtout au niveau des maternelles et des CP où les classes atteignent des effectifs de trente voire trente deux. Cela est très dommage à un moment où l'on parle de dédoublement et du bénéfice du dédoublement qu'on ne puisse ouvrir de classe à deux effectifs prêts car l'arrondissement est considéré comme secteur « favorisé ».

Pour ce qui est des écoles privées, on estime que le chiffre est doublé. On tourne autour d'environ 6000 élèves dans les écoles primaires et maternelles de l'arrondissement.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.610 - Musée d'Art Contemporain – Mise à niveau des installations de désenfumage - Cité Internationale 81, quai Charles de Gaulle – 69006 Lyon – Opération n° 06087613 – Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2015-1, Programme n° 20005.

Mme CROIZIER présente ce dossier.

Cette délibération concerne le Musée d'art contemporain de Lyon situé au 81 Quai Charles de Gaulle. Il a été aménagé en 1994. Il présente depuis son ouverture des difficultés concernant la ventilation et le système de désenfumage.

Elle indique qu'un examen détaillé de cette installation de désenfumage a été mené en 2018 afin de permettre, de la façon la plus pertinente, une exploitation fiable du musée. A l'issue de cet examen, une étude de faisabilité a permis de déterminer les installations à réaliser.

Des modifications assez conséquentes doivent être apportées notamment sur les parties suivantes :

- les amenées d'air neuf ;
- les réseaux d'extraction de désenfumage et les extracteurs eux-mêmes de désenfumage.

Elle précise que le montant global de cette opération est de 1 000 000 € TTC.

Elle espère que cette fois ce problème sera bien et définitivement réglé.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.611 - Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2019 : attributions de subventions d'un montant total de 37 068 euros (illuminations) et 3 000 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation d'une convention

M. BRUN sera rapporteur de ce dossier.

Il s'agit comme chaque année de procéder à l'attribution d'une fraction du paiement des subventions versées en plusieurs fois aux associations de commerçants pour les illuminations et les animations de fin d'année.2019. Il est prévu un total de 37 068 € pour les illuminations et 3 000 € pour les animations.

Pour ce qui est du 6^{me} arrondissement, il s'agit d'un acompte pour l'association Vitton Actions de 4 260 € pour les illuminations. Aucune subvention n'est prévue en matière d'animation.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.612 - Attribution de subventions de fonctionnement à 2 associations dans le cadre de la santé, au titre de l'année 2019 pour un montant total de 15 000 euros

Mme ROBIN présenter ce projet de délibération.

Elle indique que dans le cadre des actions de la Ville de Lyon en faveur de l'amélioration de l'état de santé des habitants, cette dernière attribue des subventions à diverses structures œuvrant dans le domaine de la santé.

La présente délibération complète, pour l'exercice 2019, l'attribution de subvention pour deux projets : celui concernant le 6^e vise à attribuer une aide de 5.000 € à l'association KEEP SMILING, 3 rue Baraban, pour la permanence d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation, tenue au local de l'association sur la prévention des addictions pour les usagers des milieux festifs.

Elle rappelle que le montant de la subvention est le même que l'année précédente.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.613 - Dispositif de propreté berges du Rhône entre les ponts Winston Churchill et Pasteur par la Métropole de Lyon - Approbation d'une convention de gestion conclue entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon

M. LAUPIES présente ce rapport.

Depuis 2013, une convention lie la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon pour le nettoyage des berges du Rhône qui s'étendent du Parc de Gerland au Parc de la Tête d'Or.

Il souligne que dans un souci de qualité, il a été décidé sur cet espace minéral et végétal, de confier à un intervenant unique, la Métropole de Lyon, le nettoyage de cet espace.

Il s'agit de reconduire ce dispositif qui s'est révélé particulièrement efficace pour une durée de quatre ans et trois mois soit du 1^{er} octobre 2019 jusqu'au 31 décembre 2023.

La part confiée par la Ville de Lyon à la Métropole représente 20,3 ha dont 3,29 ha d'espaces verts, et d'aires de jeux, soit 16,24 % de la surface totale.

Il précise que la participation financière de la Ville de Lyon est estimée pour l'année 2020 à 113 354,63 € TTC.

Il ajoute que la Métropole a négocié avec un nouveau prestataire. Les prestations étaient de 155 000 € et en 2019, elles sont inférieures. Des économies ont ainsi été réalisées et ce pour un cahier des charges identique.

M. BLACHE souligne l'intérêt de faire des économies en matière d'argent public.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.614 - Dénomination d'espaces publics : Espace Dolly Argaud-Harrison et Espace Elisabeth George-Schmitt à Lyon 6^e

M. LAUPIES rapporte ce dossier.

Il souligne que peu de voies nouvelles et de nouvelles dénominations ont été créées dans l'arrondissement, la dernière datant de 2014 avec la rue Antoine Barbier et plus récemment avec le Square Général Descour.

Dans le but d'honorer certaines personnes, il a été proposé d'apposer des noms sur différents espaces végétalisés récemment créés. Deux femmes ont été choisies, deux résistantes.

Il aimerait d'ailleurs pour cela remercier Mme NACHURY et M. Bruno PERMEZEL, Président des rescapés de Montluc, à l'origine de ces propositions.

Il s'agit tout d'abord du jardin dit aquatique situé à l'angle des rues des Emeraudes, Michel Rambaud et Curtelin, s'étendant jusqu'au niveau du 17 rue Michel Rambaud pour lequel il est proposé la dénomination :

➤ Espace Dolly Argaud-Harrison.

Dolly Argaud-Harrison est née à Lyon en 1924. Dans les années 30, l'appartement familial du 36 rue Boileau est un lieu de passage et de repos pour de nombreux réfugiés. Ensuite, elle intègre le réseau Témoignage Chrétien. Cela la conduit à s'engager dans la Résistance.

Elle distribue des tracts et courriers et fait de nombreux déplacements entre Paris et le Cantal pour cacher des enfants juifs dans une maison de Vic-sur-Sèze. Elle accompagne également des adultes et enfants au centre d'accueil de la Roche d'Ajoux, dans le Rhône.

Pour ces actions, elle est arrêtée deux fois par la Gestapo.

En 1947, elle épouse Cecil-James Harrison, avec qui elle aura quatre fils.

Frappée par la maladie d'Alzheimer, elle décède le 10 novembre 2015 à Maisons-Laffitte.

Le second espace est celui que Mme CROIZIER et lui-même ont créé en 2015/2016, situé au débouché du Pont Maréchal de Lattre de Tassigny, à l'angle du quai de Serbie et de la rue Duquesne. Ce délaissé a fait l'objet d'un aménagement exemplaire grâce à une mutualisation des moyens entre la Métropole pour la voirie, les arbres, les aménagements cyclables, et la Ville pour la création de l'espace vert et de l'éclairage public.

Il est proposé d'appeler ce lieu :

➤ Espace Elisabeth George-Schmitt.

Celle-ci est née à Caluire en 1916. Elle habite avec ses parents au 7 quai de Serbie très près de cet espace. En 1942, elle intègre le Réseau F2, un réseau polonais, comme agent de liaison à Lyon et dans le Massif central.

Le 12 octobre 1943, elle est arrêtée au domicile familial, avec ses parents, et est internée à Montluc jusqu'en janvier 1944. Fin janvier 1944, elle est déportée au camp de Ravensbrück. Elle sera libérée au printemps 1945, et revient à Lyon en juin de cette même année.

En 1952, elle épouse à Lyon Antoine Schmitt, dont elle aura deux fils et décède en 2003.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.615 - Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2019 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3.329.480 € - Approbation du modèle de convention d'application financière

Mme GRAZIANI est rapporteur de ce dossier.

Elle rappelle qu'il s'agit avec cette délibérations de l'attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2019 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3.329.480 €, dont pour le 6^e celles versées aux associations suivantes :

Gestionnaires	Etablissements	Rappel Subvention 2018 (€)	Rappel Première tranche subvention 2019 (€)	Seconde tranche subvention 2019 (€)	Montant total 2019 (€)
ALFA3A	Le Nid d'Anges	280.000€	224.000€	92.000 €	316.000 €
Mutuelle Petite Enfance	RAM Les Pitchounes du 6ème	59.000€	44.000€	21.000 €	65.000 €
Cadet Bretelle	Cadet Bretelle	71.500€	57.920€	14.480 €	72.400 €
Capucine	Capucine	295.000€	236.000€	45.000 €	281.000 €
Croix-Rouge Française	Pierrot et Colombine	260.000€	208.000€	45.000 €	253.000 €
Merlin Pinpin	Merlin Pinpin	113.000€	60.000€	35.000 €	95.000 €

Gestionnaires	Etablissements	Rappel Subvention 2018 (€)	Rappel Première tranche subvention 2019 (€)	Seconde tranche subvention 2019 (€)	Montant total 2019 (€)
MPE Lafayette	RAM Canne à Sucre	46.500€	36.800€	9.200 €	46.000 €
SLEA	L'Océane	135.000€	108.000€	30.000 €	138.000 €

**Mme CROIZIER ne prend pas part au vote.
LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Rapport 06.19.616 - Attribution de subventions de fonctionnement général à 10 MJC de Lyon et à l'association "Com Expression" pour un montant total de 1 844 874 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations

Mme GRAZIANI présente ce projet de délibération.

Elle indique qu'il s'agit de l'attribution par la Ville de Lyon de subventions de fonctionnement général aux Maisons des jeunes et de la culture (MJC) de Lyon et à l'association Com'expression pour un montant total de 1 844 874 €.

Elle note une augmentation pour l'association Com'expression, située dans le 6^e arrondissement, rue des Charmettes de plus de 23 %. Cela vise à compenser une baisse des adhésions. C'est donc l'argent public qui compense cette baisse.

	2 ^{ème} tranche 2019	TOTAL 2019	TOTAL 2018 (appel)
Espace 6 MJC	56.944 €	252.102 €	237.876 €
Com'expression	102.045 €	392.263 €	301.652 €

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.617 - Attribution de subventions de fonctionnement général à diverses associations d'éducation populaire au titre de l'année 2019 pour un montant total de 686 377 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations

Mme GRAZIANI rapporte ce dossier.

Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant de 686 377 € à des associations dont l'une d'entre elle est énorme (545.952 €) pour Léo Lagrange – Centre Est, sise 66, cours Tolstoï – 69100 Villeurbanne. La hausse de la subvention se monte à 40%.

Cette association n'est pas une association du 6^e car elle est basée sur Villeurbanne. Elle a cependant une action dans le 6 et le 3 pour les activités périscolaires.

Elle a signalé l'importance de ces montants et cela a été souligné plusieurs fois. Il a été choisi délibérément sans aucun appel d'offre à d'autres associations.

Mme LEVY demande qui s'occupait du périscolaire sur l'arrondissement préalablement et si des éléments ont été communiqués sur l'association en question. Elle rappelle que l'association a déjà reçu d'importantes subventions l'an dernier car plus personne ne pouvait s'occuper de l'activité périscolaire.

Mme GRAZIANI indique qu'elle n'a eu aucune communication à ce sujet.

Mme NACHURY rappelle qu'elle a eu l'occasion de faire plusieurs interventions en conseil municipal car ce n'est pas la première fois qu'une subvention est versée à Léo Lagrange. Cela ne concerne pas l'association en elle-même, ses acteurs, ses dirigeants ou ses actions sur le terrain.

En fait, c'est sur le mode de sélection de l'association. Elle a posé des questions à maintes reprises ; pourquoi n'a-t-on pas fait appel à différentes structures ?

Si on compare avec Ebulliscience, pour les classes sciences, il y a un marché public. Cela n'est pas le cas pour Léo Lagrange.

Il est vrai qu'il n'y en a pas non plus pour les MJC et les centres sociaux mais ceux-ci sont historiquement liés à la Ville de Lyon. Ils sont d'ailleurs souvent installés dans des locaux appartenant à la Ville.

Il n'y a toujours pas de réponse claire sur l'association en question.

Pour ces raisons le groupe votera « contre » cette subvention à Léo Lagrange.

M. AUGOYARD entend les raisons qu'avancent le groupe, pour autant le groupe indépendant, deuxième pilier de la majorité, souhaite voter « pour » en prenant acte des limites posées par Mme NACHURY. Les considérations juridiques posant problème sur le choix de Léo Lagrange peuvent être réglées autrement ou ailleurs. Ce qu'il faut, c'est voir si ces actions sont menées pour le bien des enfants, des adolescents qui en bénéficient.

Il y a d'autres associations qui sont citées dans la délibération, raison pour laquelle, le groupe préfère voter favorablement, quitte à avoir un débat sur le fond et sur l'ensemble des questions en conseil municipal, voire à faire d'autres actions en cas d'illégalité.

Mme NACHURY souligne que cela fait quatre fois que des observations sont faites. Monsieur le Préfet, qui avait été saisi, a répondu en disant qu'en effet, cela n'était pas bien. Il a donc alerté la Ville et là, encore, il n'est pas répondu aux questions.

Elle réaffirme que ce vote se fait uniquement en raison du mode de désignation de l'association et seulement par rapport à cette association, les deux autres subventions n'étant pas du tout visées.

M. DUVERNOIS répond à Mme LEVY sur l'association qui gérait le périscolaire sur l'arrondissement auparavant et qui a cessé cette activité. Sur Montaigne Ferry, il s'agissait de la Maison de l'Enfance. Le Conseil d'Administration de cette dernière, au vu des conditions (orientations budgétaires) prévues par la Ville de Lyon, n'a pas souhaité continuer cette activité. C'est la raison pour laquelle on est passé avec Léo Lagrange, retenu par l'Adjoint en charge de l'éducation

Pour répondre à M. AUGOYARD, on ne comprend pas bien pourquoi on passe par un marché public pour les classes sciences et pas pour Léo Lagrange, pourquoi ne fait-on pas de même pour le périscolaire ? Cela ne remet pas en cause l'excellent travail effectué par cette association sur cette activité.

M AUGOYARD insiste sur le fait que c'est en commission que les services doivent être questionnés et si on a un doute sur la légalité de cette décision de former un recours devant le Tribunal Administratif.

Le but ici c'est le fond : le service rendu aux enfants et leurs parents.

MM. LAFOND, Mme CROIZIER M. AUGOYARD, Mme HAZERAN, Mme LAURENT votent POUR.

M. BLACHE, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, M. BRUN, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, Mme DARBON, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LÉVY, Mme ROUX DE BÉZIEUX, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. BILLARD, Mme SAINT-OLIVE, M. HEKIMIAN votent CONTRE.

M. SIMOND s'abstient.

LE RAPPORT EST REJETE.

Rapport 06.19.618 - Attribution de subventions de fonctionnement général à 8 Maisons de l'Enfance et à l'association "Entraide Pierre Valdo" au titre de 2019 pour un montant total de 659 306 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations.

Mme GRAZIANI poursuit avec la présentation de ce rapport.

Il s'agit du vote de subventions de fonctionnement aux maisons de l'enfance et notamment à la Maison de l'Enfance du 6^e qui voit baisser sa subvention de 8 % en raison de la cessation de son activité périscolaire préalablement évoquée.

	2 ^{ème} tranche 2019	TOTAL 2019	TOTAL 2018 (Rappel)
Maison de l'Enfance du 6 ^{ème}	89.120 €	445.602 €	482.220 €

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.619 - Dispositif Trait d'Union - 2eme session - Attribution de subventions à divers clubs sportifs - Approbation de conventions

M. SIMOND présente ce dossier.

Il précise que le dispositif Trait d'Union vise à l'attribution de subvention pour un montant de 205 000 € et il s'agit ici d'un second versement. Plusieurs clubs du 6^e sont concernés et ont fait des propositions, notamment :

- Le CLAR basket pour 2500 €,
- Lyon Natation Métropole pour 6500 €,
- L'Eveil de Lyon section Football Américain pour 2500 €,
- L'Association Sportive de Tennis de Table pour 2500 €.

Ils ont obtenu à peu près la moitié de ce qu'ils ont demandée

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.620 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation complémentaire 2019 pour un montant total de 19 670 euros

M. SIMOND rapporte ce projet de délibération.

Il souligne que dans cette délibération, ce sont plus particulièrement les chantiers jeunes qui sont concernés. Cela incite les jeunes de 16 à 25 ans à reprendre le chemin de l'emploi. Il y a différentes structures et notamment dans le 6^{ème} la MJC. Elle a proposé un chantier pour petits travaux de décoration, pour une demande raisonnable de 300 €.

Mme HAZERAN souhaite faire une remarque accessoire. Cela montre que le budget de fonctionnement de la MJC qui était, à un moment donné en grande difficulté, s'est bien redressé, ce qu'elle avait déjà signalé. Elle souhaitait le préciser.

M. BLACHE indique que cette remarque sera bien portée au procès-verbal.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.621 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 500 852 euros au groupement d'intérêt public "Maison Métropolitaine d'insertion pour l'emploi", sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon (7ème arrondissement) - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 760 918 euros à l'association ALLIES, sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon (7ème arrondissement) –Approbation et autorisation de signatures des conventions d'application afférentes

M. SIMOND présente ce dossier.

Il indique que la MMIE est désormais l'opérateur privilégié de mise en œuvre du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMIE), en particulier pour la mobilisation des entreprises de l'agglomération lyonnaise afin de renforcer les conditions d'un développement inclusif du territoire.

Il précise que l'association ALLIES n'est plus membre constitutif de la MMIE (de même que la Mission locale de Lyon) à la demande de la Métropole de Lyon. Elle reste cependant un acteur majeur de la politique emploi-insertion de la Ville de Lyon, en articulation étroite avec la Mission locale de Lyon.

Il souligne qu'il y a une redistribution des rôles et l'on retire environ 166 950 € à la MMIE pour les redonner à l'association ALLIES en raison du changement de certaines missions.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.622 - Approbation et autorisation de signature du Pacte territorial d'insertion pour l'emploi (PTIE).

M. SIMOND est rapporteur de ce projet de délibération.

Il s'agit ici non de dépenses mais sur la signature d'un pacte (PTIE) en fixant un cadre partenarial aux structures déjà citées précédemment : MMIE et ALLIES et les communes volontaires.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

➤ **Rapport 06.19.623 - Attribution de subventions de fonctionnement à des structures de création et de diffusion artistique des 6e et 9e arrondissements pour leurs projets culturels pour un montant global de 14 500 € – enveloppe Casino - Approbation de conventions**

Mme DARBON présente ce projet de délibération.

Cette délibération concerne le versement de subventions à des associations culturelles du 6^e comme il est d'usage de le faire chaque année sur l'enveloppe du Grand Casino de Lyon.

Un appel à projet a été lancé auprès de ces associations et cette année, ce sont les associations suivantes qui ont été sélectionnées :

- L'ASAC pour l'organisation des joutes littéraires de Lyon et l'exposition des peintres du 6 pour le 2500 €.
- L'association musicale Crescendo (AMC) - Deux soirées/concerts seront organisées en décembre 2019 à la mairie du 6^e arrondissement afin de permettre aux élèves de jouer en public sur un instrument de qualité. La subvention de 800 € est pour la location de l'instrument.
- L'Ensemble de musique vocale a capella Tarentule - Dans le cadre de son implantation dans le 6^e arrondissement, l'ensemble proposera un concert exceptionnel le 17 octobre dans le salon d'honneur de la mairie, autour d'une œuvre méconnue de Claudio Monteverdi – La subvention est de 2000 € car l'ensemble est constitué uniquement de professionnels.
- Ryméa – qui propose une nouvelle édition de « Papilles et tympan », permettant à un large public d'écouter de la musique mais aussi d'essayer un instrument, d'échanger avec des professeurs, des élèves ou des musiciens. Il est proposé 2000 €.
- Le Photo Club Lyon 6, une jeune association du 6^e regroupe des amateurs de photos et ils ont proposé une exposition de photos à la mairie du 6^e « Il était une fois le 6^e » consiste en un reportage photos mettant en valeur les plus belles portes et détails architecturaux du 6^e arrondissement et les spécificités du parc de la Tête d'Or pour un montant de 1000 €.
- Studio Tango Argentino – qui organise chaque année un bal sur la place Maréchal Lyautey, un spectacle de danseurs professionnels lequel rencontre un vif succès car il y a au moins 6 à 700 personnes avec une subvention de 2000 €.

Mme DARBON rappelle que chaque année cette attribution se fait avec vigilance en veillant à la réalisation des objectifs annoncés, aux comptes des associations et que l'argent soit employé pour la réalisation du projet.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.624 - Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 100 000 € à des structures de création et de diffusion artistique - Enveloppe lieux de spectacles et autres lieux culturels - Approbation de conventions d'application entre la Ville de Lyon et diverses associations.

Mme DARBON rapporte ce dossier.

Il s'agit de l'attribution de subventions d'équipement pour un montant total de 100 000 € à différentes structures.

Pour le 6^e arrondissement, il s'agit de la Compagnie Le Fanal pour une aide de 4 000 € afin d'assurer la réfection des bâches du chapiteau, la réfection de la ligne électrique et le compteur de sécurité, l'achat d'extincteurs et un contrôle de la structure.

La compagnie a son siège dans le 6^e mais elle est installée depuis plusieurs années à Vaise dans le 9^e arrondissement.

Mme DARBON a déjà eu l'occasion de regretter de ne pas pouvoir profiter des réalisations du Fanal dans le 6^e arrondissement.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.19.625 - Soutien à la vie associative et structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux 2019 phase 2 - Lancement de l'Appel à Projets Internationaux 2020

Mme ROUX DE BEZIEUX est rapporteur du dossier.

Elle indique qu'il s'agit là de la 2^{ème} phase de l'appel à projets internationaux de l'année 2019. Une première phase a été votée en mars dernier.

Différentes associations se voient attribuer des subventions. Elles œuvrent à l'International, dans le domaine de la Francophonie, de l'Éducation à la Citoyenneté européenne et internationale, de la Solidarité Internationale.

Le montant total de ces aides est de 108 000 €.

Le 6^e est concerné par les associations :

- Eris (2 rue Duquesne –qui propose un programme intensif, innovant : tremplin vers l'autonomie, l'insertion par l'apprentissage intensif du français (pédagogie Gattegno) dans le cadre d'un restaurant associatif au sein d'ateliers partagés avec des bénévoles francophones (cuisine, projet de vie, loisirs). Avec un montant de 2500 € ;
- Singa (145 cours Lafayette – Projet entrepreneuriat inclusif : le pôle Singa Entrepreneuriat développe des actions d'incubation pour les projets professionnels de personnes réfugiées. Il est proposé 2500 €.

De nouveaux appels à projet sont lancés pour 2020 avec deux phases : la première au 1^{er} semestre, la seconde se poursuivant au 2nd semestre.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. BLACHE rappelle que les questions écrites posées au prochain Conseil Municipal seront celles du Conseil du 6^e Arrondissement. Elles figurent dans les pochettes sur table.

M. BLACHE les présente succinctement.

1^{ère} Question écrite : La Place de l'Europe

Elle se trouve au milieu d'un environnement réhabilité entre la rue Garibaldi, le grand chantier de la Part Dieu, la ligne C3, le Cours Lafayette. Elle est à l'abandon, sans vie et sans âme et elle nécessite une réhabilitation complète.

« Dans le cadre de la présentation et du vote de la PPI de la Ville de Lyon, le 21 septembre 2015, vous vous étiez engagé à réaménager la place de l'Europe. Depuis cette date, nous avons vu réhabiliter la rue Garibaldi, le Grand chantier de la Part Dieu est en cours et le cours Lafayette vient d'être livré. Et au cœur de ce quartier, la place de l'Europe reste en l'état : sans vie et sans âme. J'anticipe votre réponse : non, nous n'ignorons rien des difficultés juridiques de ce site, mais vous les connaissiez également en 2015. Ces difficultés étaient surmontables par le Maire de Lyon, le Président de la Métropole et Président des HCL que vous étiez. Il ne reste désormais plus qu'à décider – rapidement - d'un grand dessein pour cet espace orphelin, espace dont les habitants ont parfois le sentiment d'être complètement abandonnés. Que doit-on leur répondre ? Nous attendons vos propositions pour les rassurer. »

LA QUESTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2^{ème} Question écrite : le Chalet du Parc

M. BLACHE rappelle le caractère emblématique de ce lieu pour l'ensemble des Lyonnais, construit dans les années soixante et qui depuis 2003 cherche une réhabilitation qui n'arrive pas malgré des nombreux événements courus et parcourus par les Lyonnais et par les associations. Depuis 2015, il n'y a pas eu de projets sérieux, de reconduction ou de réhabilitation à ce sujet. Il semble utile de poser une question au sujet de son devenir.

« Là aussi, rien n'avance. Dans un article de Lyon Capitale daté de février 2003, Guillaume Lamy écrivait, je cite : « *Raymond Barre était un habitué des lieux, son successeur Gérard Collomb s'y restaure de temps à autre, 3 des 13 clubs Rotary de Lyon y dressent leur dîner hebdomadaire, de nombreuses sociétés françaises y organisent régulièrement des séminaires, une quinzaine de mariages y est célébrée chaque année... Au total, ce sont près de 30 000 couverts que le restaurant du Parc de la Tête d'Or... a servis l'an dernier (donc en 2002). Pourtant, le pavillon est voué à disparaître, rasé comme un vulgaire mauvais poil dans une moustache de verdure* ».

Je me souviens également avoir assisté, lors du 17^e congrès mondial de la Rose, en 2015, à une dernière séance plénière dans ce chalet, avant d'en fermer définitivement les portes... Vous avez accordé un permis de démolir en juin 2016, dont vous avez souhaité la reconduction. Il est valable jusqu'à juin 2020. Il ne nous reste donc que très peu de temps pour donner une nouvelle vie ou une nouvelle destination à ce lieu abandonné depuis bien trop longtemps. Et plus le temps passe plus la possibilité de la réhabiliter à un coût raisonnable s'éloigne. Pour les Lyonnais, un abandon définitif serait un véritable déchirement. Merci de bien vouloir nous indiquer ce que vous comptez faire ? »

LA QUESTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

3^{ème} Question écrite: La place Edgar-Quinet

M. BLACHE rappelle que sa restructuration s'intégrait sur l'axe Vendôme, notamment avec une inscription à la PPI en 2008, ce qui indique qu'une réhabilitation est enclenchée. Depuis rien ne s'est passé. Il ne sait pas comment la qualifier. Elle est délabrée et il est urgent de s'en occuper. Question est donc posée.

« Depuis plus de 15 ans, cette place, et plus particulièrement le square est à bout de souffle. Si la Direction des Espaces Verts fait vraiment son possible, seule une restructuration de ce jardin et une extension sur la place permettra de mettre les usages en adéquation avec la fréquentation de ce lieu entouré d'écoles, de crèches, et d'un lycée. Plusieurs fois promise par vous-même, dans chacune de vos campagnes électorales, le site reste en souffrance.... Certes, cette restructuration s'intègre dans une étude globale sur l'axe Vendôme inscrite depuis 2008 à la PPI de la Métropole.

Mais cela ne dédouane en rien la volonté de la Ville sur le jardin pour lequel nous sommes sans arrêt critiqués à juste titre par les habitants. Notre question est donc la suivante : que comptez-vous faire et quand ? »

LA QUESTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

~*~*~*

Questions diverses.

M. AUGOYARD indique qu'il y a un double sens des pistes cyclables sur la rive gauche du Rhône, en particulier du 6^e. Il a été sollicité avec Mme CROIZIER et M LAUPIES pendant l'été. Ils ont été alertés sur ce sujet, notamment sur des difficultés qui ont été prises en compte. Ils ont fait remonter le problème de communication qu'ils avaient avec la Métropole sur cet aménagement important. En effet, cela change les habitudes des habitants du 6^e arrondissement.

Ils ont donc obtenus une communication sur le chantier notamment sur la rue de Sèze, Vendôme. Cela s'est produit malgré la réunion publique tenue le 10 octobre 2018 dans cette même salle du Conseil, malgré les différents recours. Il remercie le Progrès d'avoir d'ailleurs relayé l'information.

Comme la pédagogie est l'art de répéter, il estime que sur ce sujet, il faut vraiment répéter. Chacun des habitants du 6^e doit reprendre l'habitude avant de traverser de regarder dans les deux sens. En effet, la voie peut être utilisée dans les deux sens par les cyclistes.

Il faut aussi alerter la Métropole, lorsqu'on a de très bonnes idées, il est bon aussi d'avoir une très bonne capacité de communication. Or, nous savons qu'en général, elle n'en est pas avare. Ce serait bien que cela puisse se faire y compris sur ce sujet.

Mme NACHURY aimerait aborder, puisqu'on parle vélo, sécurité, la sortie du parc Morand qui coupe la piste cyclable, qui est en double sens et sur laquelle, il est impossible de voir qui arrive. Elle avait fait la visite de sécurité et avait donc alerté sur ce point et notamment sur la nécessité pour les voitures de sortir dans des conditions plus sûres. Un grand triangle a été placé « attention ». Le lieu reste dangereux.

M. BLACHE souligne qu'en outre lorsqu'on coupe les pistes cyclables, on ne le fait pas de manière perpendiculaire mais en biais, ce qui représente une difficulté supplémentaire. Il faut le noter car cela fait déjà plusieurs fois que ce point remonte.

La volonté d'avoir cet axe nord-sud était claire, reliant le Parc de la Tête d'Or au Parc de Gerland, cela permettait aux cyclistes un double sens plutôt que de rouler sur les allées cavalières. Il y a, toutefois, un vrai problème avec la traversée du Pont Morand, y compris pour les piétons quand ils traversent angle rue de Sèze et le Quai. Beaucoup d'automobilistes ne s'arrêtent pas au passage piéton. Ils leur grillent la priorité à cet endroit-là. Il faut une réflexion globale sur cet endroit pour le partage public en toute sécurité. Celle-ci est en cours.

Mme LEVY signale la difficulté quand on arrive Place Maréchal Lyautey du Pont Morand de l'Hôtel de Ville et que l'on veut tourner pour prendre le quai à Gauche. Les feux sont une catastrophe. Si on ne s'arrête pas pour faire attention entre vélos, c'est très dangereux. Il y a ce point-là. Mais il y a plein d'autres lieux que l'on peut signaler dans Lyon.

Les vélos n'étant pas encore dotés de clignotants, tout cela rend les choses très dangereuses. De même quand on remonte le Pont Morand, les feux sont en haut de la montée et on ne peut pas voir.

M. BLACHE souligne l'intérêt de la présente discussion mais il y aurait beaucoup à dire. Il invite donc les personnes à identifier de manière très pratique les différents points dangereux. En effet, la période va être propice à répertorier les besoins d'aménagement et de réhabilitation. En effet, on va atteindre les 1 000 kms de piste cyclables. Il y a un certain nombre de points qui « coincent » à l'usage. Sur le Pont Morand notamment, il y a un flux très important de cyclistes comme sur le Parking Morand d'ailleurs dans l'axe Nord Sud.

M. AUGOYARD indique à Mme LEVY qu'il est à vélo toujours plus difficile de tourner à gauche qu'à droite sans aucune allusion politique d'ailleurs. Malgré les difficultés rencontrées, il y a un compteur à cet endroit, ce qui est plutôt rare et on a décompté le millionième cycliste. Il sera fait en sorte que les choses soient encore plus sécurisées.

M. BILLARD ne pense pas qu'il soit ici le lieu de lancer le débat mais est-on condamné à avoir des pistes vélos à contresens à chaque fois. Si on prend l'exemple de la rue Vauban où on a voulu sécuriser à contre-sens. Toutefois, on a habillé Paul pour déshabiller Pierre car ceux qui sont dans le sens des voitures n'ont plus de piste donc ils sont moins protégés car au milieu du flot des véhicules.

A un certain moment, il faut se poser la question : est-ce que ces pistes à contresens sont judicieuses sur tous les axes ?

M. BLACHE rappelle que ces pistes à contresens ont été créées pour éviter les accidents les plus importants, notamment les accidents de portière. Cela ne règle pas le problème inverse qui est que les cyclistes sont obligés d'être au milieu des voitures.

Mme HAZERAN pense qu'il y a une vraie carence à Lyon, il faudrait que tous les vélos soient équipés d'une sonnette, quitte à prendre éventuellement un arrêté municipal. Dans toute l'Europe du Nord, tous les vélos en sont équipés. Ne serait-ce que pour prévenir les piétons.

Elle souhaitait en outre féliciter, au nom de l'opposition de l'arrondissement mais aussi au nom de la majorité de la ville, M. BRUN pour l'excellent travail qu'il a réalisé dans le cadre de la commémoration de la libération de Lyon : la manifestation du 7 septembre organisée Place Brosset a été remarquable comme l'a été le discours de M. DURAND. Celle-ci a été, de plus, extrêmement pédagogique. Les enfants ont été très marqués. Elle tenait à ce que cela soit signalé.

M. BLACHE, comme l'Assemblée, félicite M. BRUN.

Mme LEVY estime que les voies à contresens sont bien mais dans certains arrondissements, elles sont tellement étroites que l'on se retrouve en face des voitures. On est alors obligé de descendre du vélo et de monter sur un trottoir inaccessible car une voiture gêne. Elle indique que les vélos électriques sont formidables jusqu'au moment où l'on partage avec un vélo normal la voie dotée des « boudins » béton dans les rues étroites.

M. BLACHE indique les prochaines manifestations :

Le 21 et 22 septembre 2019, il y aura le Carrefour des associations sur la Place Maréchal Lyautey et les Journées européennes du Patrimoine

M. BILLARD indique que plusieurs lieux du 6^e seront concernés et 3 ballades sont organisées par la Mairie du 6^e et la Linnéenne. Il aura le plaisir de les commenter et elles démarreront le samedi à 10 h et 15h et le Dimanche à 15h. Les détails figurent sur les programmes édités par la Mairie du 6^e.

Le 22 septembre aura lieu le BB Broc.

Le Mercredi 11 septembre, il y aura une projection au cinéma Bellecombe avec le film « le dindon » avec une très belle distribution d'acteurs.

De même que le 21 septembre en soirée.

Mme MOULLIN rappelle que le 12 septembre aura lieu le don du sang au sein de la Mairie.

Il va y avoir une exposition par la Linnéenne sur la mosaïque à partir du 17 septembre « les tessels » à 18h30

Un bal latino aura lieu sur la Place Maréchal Lyautey le 20 septembre de 19h30 à minuit.

Le 28 et 29 septembre, il y aura le marché autrement sur la Place Maréchal Lyautey, reconduit depuis 3 ans, deux fois par an.

Mme HAZERAN revient sur le chalet du Parc en soulignant l'importance de le conserver pour la grande qualité de son architecture. Elle rappelle au maire son soutien sur ce sujet afin de le conserver tel qu'il est. Il y aurait des problèmes d'amiante.

M. BLACHE confirme cela, plus des problèmes juridiques.

Il partage son avis sur le fait de devoir le conserver et que l'exécutif fera tout pour que cela soit.

M. SIMOND annonce un anniversaire avec les 10 ans du tennis de table le 14 septembre de 14 à 19 heures. On pourra faire des essais et participer à des ateliers au gymnase Crillon.

Il félicite l'Eveil, le club de foot du 6^e arrondissement, un rare club de Lyon à avoir obtenu de la part de la Fédération la possibilité d'être club formateur, grâce aussi au travail d'accompagnement de la Mairie du 6^e.

Cela est très compliqué à obtenir.

* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 45.

La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le mercredi 6 novembre à 18h30.